



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

FD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 186

OBJET : Morbihannaise de Bâtiment

Installation d'une grue

Rue Paul Féval

Les 11 et 12 décembre 2023 de 8h à 19h.

Circulation règlementée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4 ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Monsieur Clément MOTIR, représentant l'entreprise Morbihannaise de Bâtiment – 3 rue de la Cardonnière – 56100 Lorient

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de travaux de montage d'une grue, l'entreprise Morbihannaise du Bâtiment est autorisée à intervenir sur le domaine public situé rue Paul Féval et rue de Quéven à Ploemeur, les 11 et 12 décembre 2023 de 8h à 19h.

Article 2 : la circulation se fera par alternance rue Paul Féval au droit du chantier. Rue de Quéven la circulation pourra être ponctuellement perturbée et gérée par un « homme trafic » pour permettre au camion de reculer en toute sécurité rue Paul Féval.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 4 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le - 8 DEC. 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex